Siège social : 13, rue du Zéphyr – 91140 Villejust Société anonyme au capital de 1.297.264 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

RSM Paris

Membre de RSM International 26 rue Cambacérès 75008 PARIS

Auditeurs & Conseil Associés

Membre de Nexia International 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS

MICROWAVE VISION

Siège social : 13, rue du Zéphyr – 91140 Villejust Société anonyme au capital de 1.297.264 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société MICROWAVE VISION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MICROWAVE VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823–9 et R.823–7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 40.979 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.4 Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid–19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441–4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225–37–4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823–10–1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles–ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non–détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

RSM Paris Auditeurs & Conseils Associés

71B2384ACA7E4BF...

François AUPIC Philippe MENDES



Comptes annuels au 31 décembre 2019

MICROWAVE VISION SA 13 rue du Zéphir 91140 Villejust

SIREN: 340 342 153









BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé Frais d'établissement Recherche et développement Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	2 216 584	1 126 236	1 090 348	1,23	482 191 293 502	0,55
Terrains Constructions Installations techniques, matériel & outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances & acomptes	34 536	15 841	18 695	0,02	23 344	0,03
Participations évaluées selon mise en équivalence Autres Participations Créances rattachées à des participations Autres immobilisés	40 978 919		40 978 919	48,12	40 061 225	45,42
Prêts Autres immobilisations financières	1 815 989 299 474		1 815 989 299 474	2,04 0,34	1 815 989 883 026	2,08 1,00
TOTAL (I)	45 345 502	1 142 077	44 203 425	49,75	43 559 277	49,38
Actif circulant Matières premières, approvisionnements En œurs de production de biens En œurs de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances	33 922 767		33 922 767	38,18	34 725 901	39,37
. Fournisseurs débiteurs . Personnel	285 110		285 110	0,32		
Organismes sociaux Etat, impôts sur les bénéfices Etat, taxes sur le chiffre d'affaires Autres Capital souscrit et appelé, non versé	29 149 10 105 605 937 3 811 499		29 149 10 105 605 937 3 811 499	0,03 0,01 0,68 4,29	406 607 2 948 791	0,48 3,34
Valeurs mobilières de placement	2 947 650		2 947 650	3,32	3 097 360	3,51
Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités Charges constatées d'avance	2 619 288 270 608		2 619 288 270 608	2,95 0,30	3 292 493 71 478	3,73 0,08
TOTAL (II)	44 502 114		44 502 114	50,08	44 542 632	50,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	0 149 901		0 149 901	0,00	23 311 81 483	0,03
TOTAL ACTIF (0 à V)	89 997 516	1 142 077	88 855 440	100,00	88 206 702	100,00









BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF		Exercice clos 31/12/201 (12 mois)		Exercice précé 31/12/201 (12 mois)	18
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 297 264 55 200 459	1,48 62,12	1 256 433 52 485 211	1,42 59,50
Ecarts de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles		350 971	0,39	350 971	0,40
Réserves réglementées Autres réserves		130 807	0,15	130 807	0,15
Report à nouveau		4 304 470	4,84	4 022 541	4,58
Résultat de l'exercice		170 799	0,19	302 725	0,34
Subventions d'investissement Provisions réglementées		55 091	0,08	55 091	0,08
	TOTAL(I)	61 509 860	69,22	58 603 779	68,44
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques Provisions pour charges		1 479 148	1,88	81 483	0,09
	TOTAL (III)	1 479 148	1,68	81 483	0,09
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires				4 000 000	4,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires		4 053 837	4,58	77 905	0,09
Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés		4 187 898	4,71	397 500 4 772 570	-,
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		9 4 1 7	0,01	7 966	0,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		16 494 395	18,58	18 898 615	21,43
Personnel Organismes sociaux Etat, impôts sur les bénéfices		330 822 176 272	0,37	566 905 226 503 467	0,84
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées		280 784	0,32	228 182	0,28
. Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		98 974	0,11	8 019	0,01
Autres dettes Instruments financiers à terme		70 671	0,08	43 605	0,05
Produits constatés d'avance		162 197	0,18	240 282	0,27
	TOTAL(IV)	25 865 267	29,11	29 468 519	33,41
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	1 164	0,00	52 922	0,08
	TOTAL PASSIF (I à V)	88 855 440	100,00	88 206 702	100,00









COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos 31/12/201 (12 mois)		Exercice précé 31/12/20 (12 mois	18	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services	1 044 155	3 447 804 5 003 025	3 447 804 6 047 180	38,31 63,69	4 412 710 6 272 286	41,30 58,70	-964 906 -225 106	,
Chiffres d'Affaires Nets	1 044 155	8 450 829	9 494 984	100,00	10 684 996	100,00	-1 190 012	-11,13
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation			520 179	5,48	223 060	2,09	297 119	133,20
Reprises sur amortis. et prov., transfert Autres produits	de charges		30 278 622 206	0,32 6,55	29 855 331 062	0,28 3,10	423 291 144	1,42 87,94
Total	les produits d'	exploitation (I)	10 667 648	112,35	11 268 971	105,47	-601 323	-5,33
Achats de marchandises (y compris dro Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres Variation de stock (matières premières et	approvisionneme		2 496 877	28,30	1 682 331	15,74	814 546	48,42
Autres achats et charges externes			4 137 535	43,58	5 858 756	,	-1 721 221	
Impôts, taxes et versements assimilés			69 153	0,73	66 500	-,	2 653	3,99
Salaires et traitements Charges sociales			1 537 235 972 321	16,19	1 625 495 698 465		-88 260 273 856	-5,42 39,21
Dotations aux amortissements sur immo Dotations aux provisions sur immobilisa Dotations aux provisions sur actif circula Dotations aux provisions pour risques ei	tions ant		276 674	2,91	227 238	-,	49 436	21,78
Autres charges			648 845	6,83	546 074	5,11	102 771	18,82
	les charges d'e		10 138 639	108,78	10 704 859	100,19	-566 220	-5,28
RÉSU	JLTAT D'EXPL	OITATION (I-II)	529 008	5,57	564 112	5,28	-35 104	-8,21
Quotes-parts de résultat sur opér Bénéfice attribué ou perte transférée (III Perte supportée ou bénéfice transféré (I)	n commun						
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		261 685 81 483 420	2,78 0,88 0,00	263 338 25 942 546 505	0,24	-1 653 55 541 -546 085		
Total	al des produits	financiers (V)	343 588	3,62	835 784	7,82	-492 196	-58,88
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements		149 901 383 723 4 056	1,58 4,04 0,04	81 483 443 883 583 512	4,15	68 418 -60 160 -579 456	83,97 -13,54 -99,29	
Total	des charges f	inancières (VI)	537 680	5,68	1 108 878	10,38	-571 198	-51,50
F	RÉSULTAT FIN	ANCIER (V-VI)	-194 092	-2,03	-273 094	-2,55	79 002	28,93
RÉSULTAT COURANT AV	ANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	334 916	3,53	291 018	2,72	43 898	15,08



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2019 31/1		Exercice précé 31/12/201 (12 mois	18	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	1 071 283 337 089	11,28 3,55	23 004	0,22	1 048 279 337 089	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	1 408 372	14,83	23 004	0,22	1 385 368	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	83 264 184 738 1 329 247	0,88 1,95 14,00	150 32 897	0,00	83 114 151 841 1 329 247	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 597 249	16,82	33 047	0,31	1 564 202	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-188 877	-1,98	-10 043	-0,08	-178 834	N/S
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	-24 760	-0,25	-21 750	-0,19	-3 010	-13,83
Total des Produits (I+III+V+VII)	12 419 608	130,80	12 127 760	113,50	291 848	2,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 248 809	129,00	11 825 035	110,67	423 774	3,58
RÉSULTAT NET	170 799 Bénéfice	1,80	302 725 Bénéfice	2,83	-131 926	-43,57
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						



Table des matières

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1. CONVERSION DES ETABLISSEMENTS AUTONOMES
- 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 2.5. STOCKS
- 2.6. CREANCES
- 2.7. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
- 2.8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- 2.9. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES SUR FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS
- 2.10. PROVISIONS
- 2.11. INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE
- 2.12. RECONNAISSANCE DES PRODUITS
- 2.13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
- 2.14. INTEGRATION FISCALE

3. NOTES SUR LE BILAN

- 3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 3.4. VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE
- 3.5. STOCKS
- 3.6. CREANCES CLIENTS
- 3.7. AUTRES CREANCES
- 3.8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- 3.9. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- 3.10. CAPITAUX PROPRES
- 3.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- 3.12. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES
- 3.13. DETTES FOURNISSEURS
- 3.14. DETTES FISCALES ET SOCIALES
- 3.15. COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

4. AUTRES INFORMATIONS

- 4.1. DETAIL DU RESULTAT FINANCIER
- 4.2. DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL
- 4.3. VENTILATION DE LA PRODUCTION VENDUE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE
- 4.4. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE
- 4.5. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 4.6. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE DURANT L'EXERCICE
- 4.7. REMUNERATION DES DIRIGEANTS
- 4.8. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS
- 4.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN
- 4.10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Annexes aux comptes sociaux de Microwave Vision pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le total bilan pour l'exercice clos le 31/12/2019 est de 88 855 440 € avant l'affectation du résultat. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 170 799 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10/04/2020.

Ils comprennent les comptes de MICROWAVE VISION, SA (MVG) et de ses établissements étrangers, à savoir :

- SATIMO Hong Kong
- MICROWAVE Japon
- MICROWAVE Suède

1. Faits marquants de l'exercice

Suite à l'acquisition des intérêts minoritaires du sous-groupe Orbit le 06/04/2018, Microwave Vision SA a transféré les titres de la filiale allemande « Orbit FR Europe GmbH » à son actif en date effective du 01 janvier 2019.

Le 18 juillet 2019, les BSAR sont arrivés à échéance. 204 154 BSA ont été exercés sur une quantité de 310 000 au prix d'exercice de 13,5€, en conséquence, le capital social passe de 6 282 166 à 6 486 320 soit une augmentation de capital social de 10 831€ (0.20€ par action) et de prime d'émission pour 2 715 248€ (13.30€ par action)

La société a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 4 000 000€, elle a également signé 2 nouveaux emprunts pour 2 000 000€ chacun auprès du CIC et de BPI France.

Le contrôle fiscal portant sur les exercices allant du 01/01/2015 au 31/12/2019 s'est clos sur l'exercice 2019.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables françaises ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Permanence des méthodes,
- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Cependant, pour l'intégration des comptabilités des établissements autonomes situés en dehors de la zone euro, la méthode du cours de clôture est retenue.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.



2.1. Conversion des établissements autonomes

Les comptabilités des établissements autonomes (Hong Kong, Suède, et Japon) sont intégrées à la comptabilité de l'établissement français pour la présentation des comptes annuels après leur conversion en euro.

Par dérogation aux règles générales (cours historique) et afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, la méthode du cours de clôture est utilisée. Cette méthode consiste, en fonction de la nature des postes comptables convertis, à utiliser les cours de clôture, les cours moyens ou les cours historiques :

- Les comptes de bilan (à l'exception des comptes de liaison) sont convertis au cours de clôture.
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période.
- Les comptes de liaison correspondant aux investissements et aux résultats successifs sont convertis au cours historique.

Les comptes de liaison « commerciaux » sont convertis au cours de clôture.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont inscrits en capitaux propres dans une subdivision du poste report à nouveau, les écarts de conversion débiteurs venant ainsi en diminution du bénéfice distribuable.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences sont comptabilisés au coût d'acquisition. Ils concernent l'implémentation du logiciel SAP et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée allant de 3 à 6 ans.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires de transport et d'installation

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations :

Agencements et installations
Matériels et outillages
Matériels de transport
Matériels de bureau, informatique et mobilier
3 à 10 ans
3 à 10 ans

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base :

- des capitaux propres de la filiale ;
- de ses perspectives d'avenir selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont déterminés sur la base de prévisions sur un horizon de quatre ans avec une hypothèse de croissance à l'infini de 1 % à compter de la cinquième année et un taux d'actualisation de 10,11%.

2.5. Stocks

Les stocks de matières et composants et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût historique (coût d'acquisition ou coût de production).

Une provision est constituée si la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à ce coût historique.



2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si cette valeur est supérieure à la valeur de réalisation probable à la clôture de l'exercice.

2.7. Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes. Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion de créances et dettes commerciales ne sont plus classés en résultat financier mais en résultat d'exploitation.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat. Les mouvements sont comptabilisés par application de la méthode FIFO.

2.9. Charges à répartir sur plusieurs exercices sur frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.10. Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des évènements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles concernent principalement les pertes de change et l'attribution d'actions gratuites.

2.11. Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2019.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.



Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires :1% constant

- Convention collective : métallurgie

Initiative de départ : salarié

- Méthode de calcul : prospective prorata temporis

Taux d'actualisation :0.77%

Rotation du personnel : 5% jusqu'à 50 ans

Age de départ : 67

- Taux de charges sociales : 47%

2.12. Reconnaissance des produits

Microwave Vision est une holding mixte. Son chiffre d'affaires est constitué d'une part de management fees et d'autre part, des ventes réalisées par les établissements étrangers.

Les règles de comptabilisation du chiffre d'affaires de ces établissements sont les suivantes :

Vente de produits et d'études :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé suivant la méthode à l'avancement.

Le pourcentage d'avancement a été déterminé en divisant le prix de revient réalisé à la clôture de l'exercice par le prix de revient total du contrat.

Dans le cas où une perte à terminaison devient probable, elle est constatée par la voie d'une provision pour risques.

Maintenance :

Les contrats de maintenance sont facturés une fois par an à leur date anniversaire. Ils sont comptabilisés en produits au prorata temporis.

2.13. Evénements postérieurs à la clôture

L'apparition de l'épidémie de COVID-19 en janvier 2020 renforce les incertitudes du contexte économique global et des marchés. Ses conséquences pour le groupe MVG sont aujourd'hui difficiles à évaluer et dépendront de l'ampleur, de la durée et de l'étendue géographique, comme des mesures prises par les pays concernés.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer en priorité la sécurité de nos salariés. Dans la mesure du possible, le télétravail a été généralisé et les filiales ayant une activité de production ont maintenu leur activité, tout en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de distanciation sociale ainsi que les règles imposées par leur gouvernement.

La crise du COVID-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation du groupe et sa trésorerie. Nous n'avons pas connaissance, à la date d'arrêté des comptes, d'une perte significative de chiffre d'affaires et de résultat.

2.14. Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe d'intégration dont elle est tête de groupe.

3. Notes sur le bilan

Les chiffres sont exprimés en euros, sauf indication contraire.



3.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements Au 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Autres immobilisations incorporelles	1 361 140	561 342		293 502	2 216 583	1 126 236	1 090 347
Immobilisations incorporelles en cours	293 501	-		- 293 502	-	-	-
TOTAL	1 654 641	561 342		-	2 010 345	1 126 236	1 090 347

3.2. Immobilisations corporelles

	Valeur brute 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute 31/12/2019	Amortissements Au 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Matériel et outillage industriel	1 700			2 254	3 954	2 360	1 594
Agencements	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	26 000	-	-	-	26 000	8 919	17 081
Matériel de bureau et mobilier informatique	5 362	1 394	-	- 2174	4 582	4 562	20
TOTAL	33 062	1 394	-	80	34 536	15 841	18 695

3.3. Immobilisations financières

		31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
Titres de part	icipation	40 061 225	917 694	-	40 978 919
Prêts		1 815 989	-	-	1 815 989
Autres financières	immobilisations	883 026	1 199 237	1 782 789	299 474
TOTAL		42 760 240	2 116 931	1 782 789	43 094 382

Les actions propres sont présentées au 31 décembre 2019 dans le poste « Autres immobilisations financières » pour un montant de 143 213 € contre 696 621 € à la clôture de l'exercice précédent.



3.4. Variations des amortissements et provisions sur actif immobilisé

	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Frais de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	878 949	247 287	_	1 126 236
Immobilisations incorporelles	878 949	247 287		1 126 236
Matériels et outillages industriels	1 437	923	-	2 360
Agencements	-		-	-
Matériels de transport	3 719	5 200	-	8 919
Matériels de bureau et mobilier informatique	4 562	-	-	4 562
Immobilisations corporelles	9 718	6 076	-	15 841
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	888 667	253 410	-	1 142 077

3.5. Stocks

Néant.

3.6. Créances clients

Le solde clients au 31 décembre 2019 se décompose de la façon suivante :

	Créances clients	Produits non encore facturés
France et Europe	3 912 471	4 415 769
Etats Unis	21 607 367	2 490 368
Suède		
Hong Kong	474 359	959 263
Japon	52 068	11 102
TOTAL	26 046 265	7 876 502

L'ensemble de ces créances est à moins d'1 an.



3.7. Autres créances

	31/12/2019	31/12/2018
Organismes sociaux	29 149	
Etat- crédit d'impôt recherche	3 337 283	2 840 557
Etat - Impôt sur les bénéfices	10 105	
TVA déductible	49 240	41 564
Crédit de TVA à reporter	380 467	195 279
TVA sur factures non parvenues	176 230	169 765
Déditeurs divers	371 069	-
Pool MVG/ UK	2	-
Liaison MVG AMS, Ltd	103 054	108 143
Liaison financière HK Ind	-	2
Liaison Microwave Vision, Ltd	91	89
TOTAL	4 456 690	3 355 399

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an à l'exception des créances de CIR dont la quotepart à moins d'un an est estimée à 1 792 940 € (financement CIR 2019).

Les crédits d'impôts recherche des années 2016, 2017 et 2018 ont fait l'objet d'un financement auprès de la Bpifrance pour les montants respectifs suivants 1 398 705 €, 1 606 400 € et 1 604 405 €.

3.8. Valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué au 31 décembre 2019 de placements dans des SICAV monétaires et sur des comptes à termes respectivement pour 997 k€ et 300 k€. Il est également composé d'actions propres destinés ou encore disponible aux employés pour 1 650k€

3.9. Charges constatées d'avance

Ce poste présente un solde de 271 k€. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement de loyers immobiliers pour 27 k€, de redevances et abonnements pour 34 k€, de charges d'honoraires pour 10 k€, de publicité pour 18 K€ et de cotisations sociales pour 161 K€

3.10. Capitaux propres

	Solde	Solde	Autres	Ecart	Résultat de	Solde
	31/12/2018	résultat 2018	Mouvement s	de conversion	l'exercice 2019	31/12/2019
Capital social	1 256 433	-	40 831	-	-	1 297 264
Prime d'émission	52 485 211	-	2 715 248	-	-	55 200 459
Réserve légale	350 971	-	-	-	-	350 971
Autres réserves	130 807	-	-	-	-	130 807
RAN	4 022 541	302 725	-	- 20 796	-	4 304 470
Amortissement dérogatoire	55 091	-	-	-	-	55 091
Résultat 2018	302 725	- 302 725	-	-	-	-
Résultat 2019	-	-	-	-	170 799	170 799
TOTAL	58 603 779	-	2 756 079	- 20 796	170 799	61 509 860



Le capital social est constitué de 6 486 320 actions d'une valeur nominale 0.20 €.

L'amortissement dérogatoire concerne les frais d'acquisition des titres de participation de la société Rainford. Ces frais sont totalement amortis au 31/12/2019.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place par le conseil d'administration du 12 juillet 2019. Il porte sur 125 000 actions et prévoit une période d'acquisition de 12 mois.

3.11. Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provisions pour charges Autres provisions pour charges	81 483 -	149 901 1 329 247	81 483 -	149 901 1 329 247
TOTAL	81 483	1 479 148	81 483	1 479 148

Une provision pour risque sur écart de change a été comptabilisée dans les comptes de Microwave Vision correspondant à l'écart de conversion actif sur des créances et dettes libellés en monnaie étrangères.

Les autres provisions pour charges comptabilisées au 31/12/2019 sont liées à l'attribution d'actions gratuites.

3.12. Emprunts et dettes financières

L'échéancier de la dette au 31 décembre 2019 se décompose de la façon suivante :

Échéances	<1an	De 1 à 5 ans	>5ans	TOTAL
Emprunts établissements de crédit	821 224	3 232 613	-	4 053 837
Emprunts et dettes financières diverses avec entreprises liées	4 187 898	-	-	4 187 898
TOTAL	5 009 122	3 232 613	-	8 241 735

Le montant des remboursements d'emprunts s'élève à 4 397 500 € sur l'exercice.

La société est soumise à des covenants bancaires. Ces covenants portent sur le respect de certains ratios d'endettement sur la base des comptes consolidés du groupe. Les covenants ont fait l'objet d'un audit externe et sont respectés à la date de clôture de l'exercice.

La charge relative à l'étalement des frais d'emprunts est de 23 311 €.

	31/12/2018	Amortissement	Reprise	31/12/2019
Etalement frais d'emprunts	23 311	23 311	-	*
TOTAL	23 311	23 311	-	-



3.13. Dettes fournisseurs

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs	14 056 562	16 462 905
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 437 833	2 435 710
TOTAL	16 494 395	18 898 615

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

3.14. Dettes fiscales et sociales

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel, rémunération dues	153 580	356 763
Organismes Sociaux divers	158 512	226 502
Congés payés (incluant charges sociales)	195 001	210 142
Etat, Impots sur les bénéfices	-	467
Etat – charges à payer	98 974	8 019
Taxe sur le CA à déclarer	33 487	-
TVA collectée sur FAE	240 959	221 585
TVA intracommunautaire	6 338	6 597
TOTAL	886 851	1 030 075

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance à moins d'un an.

3.15. Compte de régularisation passif

Les Produits constatés d'avance d'un montant de 162 197 € correspondent essentiellement à la quote-part des contrats de maintenance relative à l'exercice suivant.

4. Autres informations

4.1. Détail du résultat financier

Résultat financier	Charges	Produits
Différences et écarts de changes	4 056	420
Dotations et reprises sur pertes de changes	149 901	81 483
Intérêts sur comptes courants	50 327	-
Intérêts sur emprunts	27 498	24 911
Intérêts sur concours bancaire courant	305 898	209 870
Produit sur cession des VMP	-	-
Autres éléments financières	-	26 904
TOTAL	537 680	343 588



4.2. Détail du résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités	83 264	-
Plus et moins-value sur contrat de liquidité	59 759	100 532
Coûts d'honoraires exceptionnels	124 978	
Dotations exceptionnelles aux amort.	1 329 247	
Refacturation d'actions gratuites	-	970 751
Reprises sur provisions et transferts de charges		337 089
TOTAL	1 597 249	1 408 372

Les autres éléments exceptionnels sont des produits et charges sur opérations de contrat de liquidité.

4.3. Ventilation de la production vendue par zone géographique

	2019	2018
France	1 044 153	5 523 923
Europe	2 743 389	374 667
Hors Europe	5 707 442	4 786 406
TOTAL	9 494 984	10 684 996

4.4. Engagements en matière de retraite

L'engagement au 31 décembre 2019 n'a pas été provisionné dans les comptes de la société. Il est estimé à 101 791 euros compte tenu des hypothèses de calcul présentées dans les principes et méthodes comptables.

4.5. Liste des filiales et participations

Nom de la Participation	Capital	Réserves et report à nouveau	% du capital détenu	Valeur comptable des titres	CA HT Dernier exercice	Résultat
MVG Industries	4 700 000 €	21 233 738 €	100%	18 624 761 €	21 979 672€	1 760 339 €
ORBIT/FR	\$ 921 000	\$ 10 778 625	100%	17 503 320 €	\$ 59 801 608	\$ 2 136 296
MVG, Inc	\$ 2 365 253	\$ 1 235 964	100%	1 881 011 €	\$ 19 529 338	\$ -70 641
MV Italie SRL	100 000 €	4 608 370 €	100%	1 602 215 €	6 132 613 €	1 696 703 €
Rainford	£ 151 001	£ 2 817 338	100%	449 918 €	£ 11 718 296	£ 352 607
Orbit/FR Europe, Gmbh	25 565 €	- 232 242 €	100 %	917 964 €	3 548 864 €	53 706 €
Microwave Vision, LTD	1 000 000 HKD	0	100%	0	0	0

MICROWAVE VISION est la société mère consolidante du groupe.



4.6. Effectif moyen employé durant l'exercice

	France	Italie	Hong Kong	Suède	Japon	TOTAL
Cadres-Dirigeant	4	0	0	1	1	6
Autres employés	2	0	0	1	6	9
TOTAL	6	0	0	2	7	15

4.7. Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice, la rémunération brute des dirigeants s'est élevée à 1 108 387 €.

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Montant	Impôt
Accroissements: Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements: Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation		
Ecart de conversion passif sur dettes et créances	- 1164	- 326
Total des déficits reportables	- 3 975 785	- 993 946

4.9. Engagements hors bilan

La répartition des engagements hors bilan est la suivante :

 Dans le cadre du déménagement de l'usine de la société Rainford Ltd en Angleterre, votre Société s'est portée garant auprès des propriétaires du respect par la Société Rainford Ltd des obligations résultant du Bail et s'engage à indemniser les propriétaires en cas de manquement par votre filiale de ses obligations, voire à se substituer à cette dernière en concluant un nouveau bail avec les propriétaires aux mêmes termes et conditions que le bail conclu.

Les partenaires financiers ont émis dans le cadre de contrats commerciaux, des cautions et/ou garanties dont la répartition est la suivante :

- Caution marché étranger restitution d'acompte (en Euro) : 808 888
- Caution marché étranger garantie d'exécution (en Euro) : 429 970
- Caution marché étranger garantie pour soumission (en USD) : 250 000

4.10. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 84 600 €, dont :

- 78 000 € liés à la certification des comptes
- 6 600 € relatifs aux services autres que la certification des comptes qui comprennent le rapport sur les conventions réglementées, la revue du rapport de gestion et l'attestation portant sur des ratios financiers.